

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

avril 2017

Données pour le mois d'avril 2017 :

► En avril 2017, on dénombre 5 619 événements, 5 593 naissances et 26 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En avril 2017, on dénombre 11 394 nouveaux prestataires ce qui représente une augmentation de 1 929 prestataires (↑20,4%) par rapport à l'année précédente¹.

	avril 2016	avril 2017	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	7 178	8 727	1 549	↑ 21,6%
Régime particulier	2 287	2 667	380	↑ 16,6%
Total	9 465	11 394	1 929	↑ 20,4%

► En avril 2017, les 11 394 nouveaux prestataires admis, se répartissent comme suit :

- 6 273 (55,1%) femmes
- 5 121 (44,9%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2017 :

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, l'ISQ estime à 26 400 le nombre de naissances au Québec, 22 848 de ces événements (86,5%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, on compte 22 957 événements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 22 848 (99,5%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2016 et 2017 pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril			
	2016	2017	Évènements	
			N	%
Naissances	24 107	22 848	(1 259)	↓ -5,2%
Adoption	123	109	(14)	↓ -11,4%
Total	24 230	22 957	(1 273)	↓ -5,3%

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, on compte 42 046 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 32 130 (76,4%) ont opté pour le régime de base, alors que 9 916 (23,6%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 42 046 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	136	72	208	0,5%
20 - 24 ans	2 274	953	3 227	7,7%
25 - 29 ans	8 968	2 880	11 848	28,2%
30 - 34 ans	11 577	3 092	14 669	34,9%
35 - 39 ans	6 726	1 913	8 639	20,5%
40 - 44 ans	1 925	680	2 605	6,2%
45 ans et +	524	326	850	2,0%
Total	32 130	9 916	42 046	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2017 (suite) :

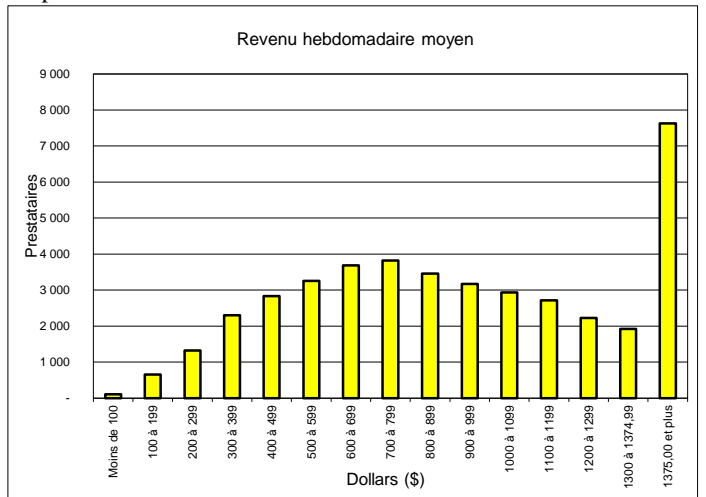
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 9 947 prestataires (23,7%);
- Montérégie, avec 7 833 prestataires (18,6%);
- Capitale-Nationale, avec 4 121 prestataires (9,8%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 5,5 % des nouveaux prestataires de 2017 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2016	%	2017	%
Salariés	38 884	94,3%	39 723	94,5%
Autonomes	1 489	3,6%	1 483	3,5%
Mixtes	881	2,1%	840	2,0%
Total	41 254	100,0%	42 046	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 34 820 prestataires (82,8%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	519,86
Paternité	629,93
Parentale	492,54
Adoption	613,13

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, 2 155 (5,1%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 38,19 \$.

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 121 635 prestataires.

De ce nombre 96 341 (79,2%) sont sous le régime de base et 25 294 (20,8%) sous le régime particulier.

1 La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

2 Les naissances multiples comptent pour un seul événement au Régime québécois d'assurance parentale.